Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-5-70 053889

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (zones contaminées) - MILDIOU - Le premier traitement, encore limité aux premiers foyers habituels (mildiou) et au voisinage des vignes abandonnées (black-rot) sera étendu à toutes les régions viticoles intéressées au fur et à mesure de l'apparition du stade sensible de la vigne (3 feuilles). Dans les situations concernées par le bulletin précédent, les traitements effectués avant le 10 mai devront être renouvelés.

VERS DE LA GRAPPE - Dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, un premier traitement sera appliqué dans les seules situations les plus favorables (expositions sud-est à sud-ouest), avant le 20 mai avec les produits à action préventive (principalement arséniate de plomb, D.D.T. sur eudémis, carbaryl), autour du 25 mai avec les autres produits à action curative (principalement organophosphorés et "systémiques").

INFORMATIONS

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE - Comme chaque année, les envois à la station d'échantillons de feuilles reconnus porteurs de taches primaires du mildiou, du black-rot ou du brenner, seront récompensés par un abonnement gratuit au bulletin et à Phytoma pour l'année 1971, dans les limites suivantes: - premier échantillon de chaque commune dans les zones d'appellation - deux premiers échantillons par région de notre nomenclature dans les autres zones.

On précisera le nom de la personne ayant récolté l'échantillon, la date de cette récolte et la commune sur le territoire de laquelle elle a été effectuée.

OIDIUM - La lutte devra être entreprise ou poursuivie sur les cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - A la suite des fortes pluies généralisées des 9 et 10 mai, le renouvellement des traitements appliqués avant le 10 s'impose.

De toutes façons, la protection devra être parfaitement assurée (moyennant de nouvelles applications après de fortes pluies éventuelles) pendant toute la période du 18 au 28 mai pendant laquelle se produiront en toutes régions des sorties souvent importantes de taches primaires.

PETITE MINEUSE DU PECHER (anarsia)- En pépinières un premier traitement sera appliqué dès réception contre cet insecte ainsi que contre les toutes premières larves de la tordeuse orientale.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - La poursuite de la protection est actuellement indispensable.

TAVELURE DU PECHER - Contre cette maladie en forte recrudescence ces dernières années dans la région, on appliquera un premier traitement dès réception dans tous les vergers où elle a été observée à quelque degré que ce soit en 1969. On utilisera un fongicide de synthèse (thirame, zirame, captane). On pourra y substituer la combinaison thirame + soufre sur les variétés sensibles à l'oïdium. Les doses sont les mêmes que pour les autres tavelures, mais l'adjonction d'un mouillant est conseillée afin de bien mouiller la surface des jeunes fruits qui sont recouverts par une pilosité abondante.

P85

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Les conditions sont maintenant réalisées pour la réalisation de contaminations importantes. Un premier traitement devra donc être appliqué dans les prochains jours, à l'aide d'une des formules suivantes:
- oxyquinoléate de cuivre (sauf en pépinière) à 50gr/hl de mat.active
- doguadine à 90gr/hl de m.a. - phaltane à 100gr/hl de m.a. - manèbe à 160gr/hl de m.a.

BACTERIOSE DU NOYER - Le premier traitement contre cette grave maladie doit se placer à la moitié environ du développement des chatons, renouvelé au début de la floraison puis à la fin de la floraison. On utilisera une bouillie cuprique ne titrant pas plus de 200gr de cuivre métal par hectolitre (1kg de B.B. à 20% ou 400gr d'oxychlorure à 50%).

CULTURES DIVERSES

ASPERGE - Mouche: sur les aspergeraies en voie d'établissement, effectuer les traitements aux stades ci-dessous, avec l'un des insecticides signalés dans l'édition spéciale:
1°- à la sortie des turions - 2°- lorsque la tige a 30-35cm - 3°- à son épanouissement

Rouille: Environ 1 mois après la fin de la récolte dès que le feuillage est suffisamment développé, effectuer 3 à 4 pulvérisations avec un fongicide à base de Manèbe, Mancozèbe, Propinèbe.

AIL - Rouille: Effectuer préventivement 3 à 4 pulvérisations espacées de 10 jours avec l'un des fongicides cités ci-dessus.

BETTE - BETTERAVE - Mildiou: En culture irriguée traiter préventivement au stade 1 feuille à l'aide du Manèbe 240gr m.a./hl.

CAROTTE - Mouche: La désinfection du sol peut être pratiquée avec l'un des insecticides suivants: diazinon 8kg m.a./ha, diéthion, carbophénothion et dichlofenthion 6kg m.a./ha, chlorfenvinphos 5kg m.a./ha, trichloronate 2kg500 m.a./ha, fonofos 2kg m.a./ha.

CHOU et autres crucifères - Mildiou: Traiter préventivement dès la levée des semis avec l'un des fongicides suivants: manèbe, zinèbe, mancozèbe à 160gr m.a./hl.

Altise: dès leur apparition utiliser l'un des insecticides préconisés pour la "Méligèthe du colza".

HARICOT - Anthracnose: Pulvérisations pneumatiques préventives avec un fongicide à base de: manèbe, zinèbe, zirame, mancozèbe, captane, phaltane, thirame à 2kg m.a./ha lorsque les plantes sont aux stades suivants:
1°- 2 feuilles, 2°- dès les premières feuilles composées, 3°- dès l'apparition des boutons floraux, 4°- après la formation des gousses.

Rouille: Les traitements préconisés ci-dessus sont également efficaces contre cette maladie.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des cultures maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX